

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/02/2023**

Nombre de membres	
Afférents	Présents
15	14

L'an 2023, le 2 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 26/01/2023.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. FORTIN Jean-Paul, M. VAÉVIEN Michel, Mme HENRI Marie-Jeanne, M. EVEN Yannick, Mme KIEPURA Sophie, Mme KERBIRIOU Marie-Anne, Mme LESTIENNE Lucy, M. GUENE Henri, Mme EUGIE Marie-Françoise, Mme MAÇON Claudie, M. PIAT Felix, Mme PONTAIS Sandrine, M. BODIN Fabien

Absent(s) : M. DUINE Bertrand

A été nommée secrétaire : Mme PONTAIS Sandrine

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20:30. Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Mme PONTAIS Sandrine est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

2023/001 : VENTE DE LOTS LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement en cours.

Il informe le Conseil de la demande émanant de Mme Marie-Françoise DELVILLE de pouvoir faire l'acquisition du lot n°5. Ceux-ci ont déposé une réservation concernant le Lot.

Il informe le Conseil de la demande émanant de Mme Laurence DESCHATRES de pouvoir faire l'acquisition du lot n°8. Celui-ci a déposé une réservation concernant le Lot.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la délibération 2017/072 fixant le prix de vente au m² à 50€ TTC

Vu la délibération N°2015/029 en date du 21 Mai 2015 décidant l'aménagement du Quartier du Vieux Chêne et lançant la consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre

Vu l'arrêté de permis d'aménager autorisant l'opération d'aménagement du Quartier du Vieux Chêne en date du 13 Décembre 2016

Vu la délibération n°2017/024 du 27 Avril 2017 attribuant les travaux de viabilité du lotissement Le Quartier du Vieux Chêne

Considérant la réservation de Mme Marie-Françoise DELVILLE

Considérant la réservation de Mme Laurence DESCHATRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la vente du Lot n°5, d'une contenance de 451m², à Mme Marie-Françoise DELVILLE pour un montant de 22 550€ TTC

- **ACCEPTE** la vente du Lot n°8, d'une contenance de 403m², à Madame Laurence DESCHATRES pour un montant de 20 150€ TTC
- **DECIDE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique

2023/002 : ECHANGE PARCELLES MESLIN David / COMMUNE DE ROZ SUR COUESNON

Monsieur le Maire expose la situation au Conseil Municipal, Monsieur MESLIN David est en cours d'acquisition des parcelles cadastrées section ZA 213, B 2302 (358m²), B 2303 (7m²). Il a été vu avec le géomètre qu'afin d'aligner la voirie il serait créé au nom de la commune les parcelles B 2304 (40m²) et B 2305 (32m²), puis de les échanger avec Monsieur Meslin.

Monsieur Le Maire propose un échange à l'euro symbolique sans compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'échange des parcelles B 2304 et B 2305 au profit de Monsieur Meslin avec la parcelle B 2303 au profit de la commune
- **DECIDE** que l'échange est à l'euro symbolique sans compensation
- **DECIDE** que les frais de notaire sont à la charge de de Monsieur MESLIN
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

2023/003 : AUTORISATION POUR ENGAGER MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil les règles inhérentes aux dépenses du 1^{er} janvier de l'année jusqu'au vote du budget.

Ainsi l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans la cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à compter de la présente délibération et jusqu'au vote du prochain budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de paiement au sein de la section d'investissement avant le vote du budget primitif
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et ceci à compter de la présente délibération et jusqu'au vote du budget primitif
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

2023/004 : VENTE FRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE ROZ SUR COUESNON

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame FRAIN Marie-Claire qui propose de vendre à la commune de Roz sur Couesnon la parcelle B 415 d'une surface de 4800 m², cette parcelle est mitoyenne à la parcelle B 415 qui appartient à la commune de Roz sur Couesnon. le prix de vente de la parcelle est de 3000 euros TTC. Monsieur Le Maire explique qu'un projet avec Breizh Bocage pourrait être fait sur les 2 parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acheter la parcelle B 415 d'une surface de 4800m² au prix de 3000 euros TTC
- **DECIDE** que les frais de notaire sont à la charge de la commune de Roz sur Couesnon
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

2023/005 : CONVENTION DE GESTION ET PROCES VERBAUX DE REMISE DES OUVRAGES DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) est compétent depuis le 1er janvier 2019 sur l'item 5 de la GEMAPI par un transfert de compétence de ses membres : communauté de communes de la Bretagne Romantique, communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel et Saint Malo agglomération.

La commune dispose de 3 ouvrages hydrauliques concourant à la réduction du risque d'inondation du secteur de la Poultière. Ces bassins écrêteurs ont été mis en place par les communes après les inondations répétées du hameau concerné.

3 laminoirs de crues :

- La Poultière
- Le pré au Moine
- Le Val Jourdan

Le GEMAPI est un bloc de compétences qui s'est imposé aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi LAPTAM) et 2015 (loi NOTRe)

Cette prise de compétence impacte directement la gestion des ouvrages natifs du risque d'inondation avec la reprise de gestion par la collectivité compétente.

A ce titre, les procès-verbaux de transfert des ouvrages ont été réalisés le 13 juillet 2022 visant ainsi à établir un transfert de gestion et/ou mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte** des procès-verbaux constatant la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée "GEMAPI"
- autorise** Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES :

Devis entreprise Videloup

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis que la commune a reçu de L'entreprise Videloup pour le remplacement de la serrure crémone cassée pour cause d'usure et la pose d'un ferme porte a glissière automatique à La Pause K'Fée. Le devis est de 1 137.99 € TTC.

Point Accueil Emploi

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes souhaite élargir les permanences du point accueil emploi à de nouvelles communes et que la commune de Roz sur Couesnon les intéresse au vu de son emplacement géographique au sein de la communauté de communes. Les permanences seraient fixées le lundi. Une visite des locaux va avoir lieu. Une expérimentation sera faite sur un an.

Cimetière

Le cimetière de Roz est constitué d'allées gravillonnées, ce type de sol entraîne des problèmes d'accessibilité au cimetière pour les personnes qui ont des difficultés à marcher ou les personnes en fauteuil roulant.

Déplacement pot de fleurs

Rue de la poste les véhicules roulent trop vite Mme LASSERVE Audrey a demandé si la commune pouvait déplacer le gros pot de fleurs afin de faire ralentir les véhicules. Réaménagement à prévoir.

Dégâts Ruelle du Gabion

Monsieur Vaévien informe le conseil municipal qu'un camion a emprunté la ruelle du Gabion et a fait beaucoup de dégâts sur son passage (muret, rétroviseurs des particuliers..) et un candélabre de la commune. Un constat a été fait avec la société.

Sécurité routière la Poultière

Une commission voirie travaux est programmée le vendredi 3 mars à 17h00 afin de décider du sens de circulation au lieu-dit La Poultière et ainsi commander les panneaux de circulation

Panneau d'affichage

Le panneau d'affichage place de l'Eglise a été installé par les services techniques.

Recrutement secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire informe qu'il va demander au CDG un devis, pour la prestation d'aide au recrutement.

Recensement

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le recensement avance bien. Au vu de l'avancement on peut déjà constater qu'il y a beaucoup de résidences secondaires sur la commune

Projet MAM

Deux réunions ont déjà eu lieu et une visite d'une MAM à La Bouexière. La réunion du 30 janvier a permis de mettre en avant les besoins principaux. Une réunion est programmée le lundi 13 février à 16h30 afin d'établir un budget primitif.

Conseil d'Ecole

Un conseil d'école a eu lieu le lundi 30 janvier le point principal était la reconduction de la semaine dérogatoire à 4 jours.

Autre information importante, il n'y a pas de fermeture de classe à la rentrée prochaine. Fabian BEAUVOIS remercie la Mairie pour la subvention exceptionnelle attribuée pour le voyage scolaire.

Renouvellement parc informatique école

Le parc informatique de l'école commence à devenir vétuste. Monsieur le Maire propose que le directeur de l'école contacte la société Sidetech afin d'établir un diagnostic et un devis.

Espace intergénérationnel

La commune est en attente d'un devis pour le bardage suite à l'évolution des cours du marché du bois.

La livraison du bâtiment est prévue pour le mois de septembre 2023

Entretien terrain de football

Les matchs retour vont avoir lieu à Roz sur Couesnon le terrain doit être entretenu

Association Bien-être animal

Il s'agit d'une nouvelle association de la commune qui est venue se présenter en Mairie

Informations :

Commission voirie biens communaux vendredi 3 mars à 17h00

Commission communication le jeudi 9 mars à 17h30

Réunion bilan mi-mandat: le samedi 11 mars à 9h30

Prochain Conseil Municipal : jeudi 16 mars 2023 Monsieur Perennes souhaite intervenir avant l'ouverture du prochain Conseil Municipal pour présenter l'Association A.C.P.G C.A.T.M

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23:01

La secrétaire de séance

Mme PONTAIS Sandrine

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' with a horizontal line extending to the left and a small dot to the right.